

ma Vie AU PAYS DU MONT-BLANC



Actualité

de l'intercommunalité
page 2

Zoom

sur les actions de la
CCPMB en faveur de la
promotion de l'image du
territoire.
page 3

Vos services

Le fond Air/Bois
Le Pass scolaire
page 4

Notre Communauté de Communes prépare son avenir : nous envisageons toutes les possibilités qui nous sont offertes. La compétence tourisme sera évidemment un enjeu fort pour la CCPMB, comme le rappelle le dossier en page 3. Les projets touristiques menés en collaboration avec les acteurs du tourisme du territoire sont une bonne base de travail pour aller plus loin.

Au sein de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, nous faisons aussi beaucoup pour les jeunes. Non seulement nous organisons leur transport vers les établissements scolaires mais nous leur permettons également de skier sur tous nos domaines skiables grâce au renouvellement du Pass scolaire. Nous proposons aussi aux plus jeunes, aux élèves de maternelles et primaires, un service d'éducation à l'environnement pour leur permettre de mieux appréhender notre territoire.

Je vous invite à découvrir toutes ces opportunités dans notre nouveau numéro de Ma Vie.



Georges MORAND

Président de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc



Remise du label Montagne 2040.

Abattoir du Pays du Mont Blanc Une belle distinction

La CCPMB s'est vue décerner, le 25 juin dernier, le label Montagne 2040 : une distinction de la Région Rhône Alpes pour son travail de modernisation de l'abattoir intercommunal, situé à Megève.

Ce label valorise des actions exemplaires et des projets contribuant à faire reconnaître les montagnes comme des lieux de vie. La Région récompense ainsi les efforts de notre communauté de communes pour valoriser la montagne et préparer l'avenir.

« J'ai été très fière de recevoir ce prix : c'est une belle reconnaissance du travail de notre collectivité. En effet, la rénovation de l'abattoir est l'aboutissement d'un long travail de collaboration avec les acteurs du

monde agricole qui nous permet de valoriser nos produits – la viande dans un circuit court », commente Laurence TRAPPIER, vice-présidente en charge de l'abattoir et Maire de Domancy. ■

Actions sociales Notre soutien aux enfants malades

La Communauté de Communes soutient l'association « Aide scolaire aux enfants et adolescents malades ou hospitalisés », affiliée au service pédiatrique de l'hôpital de Sallanches. Chaque année, une quinzaine d'enfants, quelque soit le niveau de l'élève, bénéficie de cours chez eux ou à l'hôpital. Ils sont assurés par des professeurs bénévoles qualifiés, en activités ou retraités. Ils interviennent pour une période de 8 jours à

3 mois d'indisponibilité et après avis du corps médical.

Informations : permanence à l'hôpital de Sallanches, le jeudi, de 17h00 à 18h00 ou au 04 50 47 30 21 ou aeh-sallanches@laposte.net ■

Education à l'environnement Protéger l'environnement : ça commence à l'école.

Bien connaître son environnement est décisif pour notre territoire. C'est pour répondre à cet enjeu que la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc propose chaque année aux écoles maternelles et élémentaires des 10 communes des interventions en classe ou sur sites.

« Nous disposons au sein de notre Communauté de Communes d'un véritable service public d'éducation à l'environnement qui comprend 2 éducateurs nature. En 2014, nous avons accompagné 55 classes du territoire », explique Etienne JACQUET, Vice-Président en charge de l'environnement et Maire des Contamines-Montjoie.

Renseignements auprès du service animation nature 04 50 78 12 10 ■



À retenir

Tour du Mont Blanc

1,86 fois plus de nuits en refuge, réservées en ligne, en 2014

2 ans seulement après la mise en service du site internet de réservation, créé avec le soutien de l'intercommunalité du Pays du Mont Blanc.

Rendez-vous sur
www.montourdumontblanc.com

Chenil du Pays du Mont Blanc

2 fois plus de chiens accueillis en août

Une nouvelle fois, le chenil a démontré son utilité et sa qualité d'accueil en doublant sa fréquentation par rapport à août 2013.

Renseignements :
www.chenil-mont-blanc.com
ou 04 50 47 17 41.



En image



Le 9 septembre, les nouveaux élus ont découvert le centre sportif intercommunal situé dans le parc thermal du Fayet, dans le cadre des visites de découverte des installations de la CCPMB.

Le Pays du Mont Blanc est un territoire d'exception et une destination de vacances incontournable en France comme à l'étranger. La Communauté de Communes, acteur clé du territoire, réalise chaque année des actions de promotion touristique avec l'ambition de soutenir le développement de notre territoire.



Questions à ...

Catherine JULLIEN-BRECHES, Vice-présidente en charge de la commission « Image et promotion du territoire » et Maire de Megève.

« Il faut jouer la carte du tourisme au niveau intercommunal »

Quelle est la place du tourisme au sein de la CCPMB ?

Pour résumer, la communauté de communes mène 3 types d'action. Tout d'abord, elle anime un groupe de travail réunissant les communes et les responsables des OT : c'est un lieu d'échange important à partir duquel peuvent naître des projets communs. Ensuite, pour guider chacun dans ses projets, l'intercommunalité finance la réalisation d'un observatoire touristique qui permet de connaître les évolutions de nos atouts chaque année. Enfin, nous finançons des actions de promotion touristique à l'international, il s'agit essentiellement de la participation de nos OT à des salons que nous avons jugé stratégiques pour notre territoire : à Londres ...



Stand du pays du Mont-Blanc au salon de Bergame en 2013.

Vous présidez la commission « image et promotion du territoire », pourquoi ne pas parler plus simplement de tourisme ?

Simplement, parce que jusqu'à présent nos communes n'ont pas fait le choix de réellement travailler au transfert de la compétence tourisme. En découvrant la compétence intercommunale, telle qu'elle est exercée à ce jour, je me rends compte que nous sommes encore trop dans une juxtaposition des projets de nos 10 communes et que nous essayons de donner de la cohérence à tout cela. Il y a des réussites exemplaires, notamment en termes d'édition de

carte ou de sites Internet, comme « Montourdumontblanc », mais ceux-là même qui sont à leur origine restent sur leur faim et souhaiteraient aller plus loin dans la coopération. Le défi passionnant qui se présente à nous est de travailler pour que le tourisme puisse devenir une véritable compétence intercommunale.

Voulez-vous créer un office de tourisme intercommunal, comme vient de le faire les 4 communes de la vallée de Chamonix ?

Je n'ai pas de tabou sur la question. Mais les modèles ne peuvent pas se répliquer partout de la même manière. Avant de réfléchir aux outils à mettre en œuvre, je souhaite simplement qu'au sein de la CCPMB nous puissions nous poser des questions de fond sur le tourisme. Chacun sait que le développement touristique à l'échelle d'une commune est une vision datée. Il faut, en premier lieu, se doter d'une stratégie touristique intercommunale nous permettant de jouer la carte de nos complémentarités et de faire face aux défis qui nous attendent : adapter l'offre touristique aux nouvelles formes de consommation mais aussi au réchauffement climatique.

Est-ce que cela signifie que les projets touristiques se feront désormais sans la vallée de Chamonix ?

Non, au contraire, la coopération à 14 communes, entre les deux communautés de communes est une échelle pertinente. J'ai d'ailleurs proposé que nous répondions ensemble à un appel à projet du ministère des affaires étrangères. Il s'agira de vendre à l'international la destination Mont-Blanc. ■

LES CHIFFRES

107 431 lits touristiques au Pays du Mont Blanc
+4,5 millions de nuitées touristiques
Plus de **330 000 €** dédiés aux actions de promotion et à l'observatoire touristique.

À découvrir



Les éditions du Pays du Mont Blanc

Pour permettre aux visiteurs de facilement se repérer et découvrir notre territoire, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, en partenariat avec la Vallée de Chamonix, édite chaque année des guides ou dépliants :

- Les incontournables : un dépliant indispensable pour ne manquer aucun site.
- Les guides du sentier du baroque : une carte gratuite et un guide payant de 52 pages.
- Le Pays du Mont Blanc : une brochure de présentation des stations en hiver et en été.

Le saviez-vous?

Le Pays du Mont Blanc en dehors de nos frontières

Depuis 4 ans, le Pays du Mont Blanc participe chaque année à des salons touristiques internationaux, en Europe, que ce soit en Angleterre, au London Ski Show, en Italie, à Bergame et en Belgique au salon des vacances de Bruxelles. Une présence indispensable pour promouvoir notre destination et de nos stations, renseigner les futurs visiteurs... Une vitrine très valorisante pour notre territoire.

Plus de ski pour nos jeunes



La CCPMB assure la coordination de l'initiative et sa communication. Les partenaires financent la majeure partie du forfait saison. 96 euros restent à la charge des familles. « Notre Pass Scolaire est un vrai coup de pouce pour nos jeunes. Nous leur permettons de changer de domaines skiables et de découvrir toutes les opportunités de notre territoire », commente Jean BERTOLUZZI, vice-président en charge du sport et Maire de Combloux.

Réutilisation des cartes

Comme lors de la saison 2013/2014, le Pass Scolaire servira de forfait unique main libre. Les forfaits habituels sont chargés directement sur le Pass, (excepté pour Plaine Joux et Val d'Arly Labellemontagne). D'ailleurs, chaque élève qui a bénéficié du Pass en 2013, devra rapporter sa carte au moment de l'inscription, pour qu'elle puisse être réutilisée. ■



Cet hiver, pour la 9e année consécutive, les Communautés de Communes Pays du Mont Blanc et Vallée de Chamonix Mont-Blanc, associées à La Giettaz et aux remontées mécaniques, facilitent l'accès au ski des scolaires (primaires, collégiens, lycéens et apprentis), résidant au Pays du Mont Blanc.

Se procurer le Pass scolaire à 96 euros

A partir du 20 octobre, il vous suffit de remplir un bon d'échange auprès de votre mairie* en fournissant un justificatif de domicile, un certificat de scolarité et une photo d'identité récente.

Puis présentez-vous avec ce bon d'échange aux caisses des remontées mécaniques pour retirer ou recharger votre forfait « Pass Scolaire ».

La carte 2013/2014 est réutilisable.

Renseignements au 04 50 78 12 10

* à l'office de Tourisme pour Sallanches

Protection de l'environnement

1000 € d'aide pour votre chauffage au bois



Depuis le printemps 2013, plus de 200 ménages du Pays du Mont Blanc ont bénéficié du Fonds Air Bois : une aide de 1000 euros qui encourage les habitants à changer de chauffage individuel au bois pour un matériel performant et plus écologique.

« La qualité de l'air est au cœur de nos préoccupations. C'est cet enjeu qui explique le succès du Fonds Air Bois. Mais il est encore temps d'en profiter. C'est une vraie opportunité, proposée par nos collectivités, pour permettre aux foyers de renouveler leur chauffage en limitant l'impact financier », explique Etienne JACQUET, vice-président en charge des questions environnementales et Maire des Contamines-Montjoie.

Pour rappel, le Fonds Air Bois est une expérience unique en France, qui se déroule jusqu'en 2017. Il permet d'obtenir une aide directe de 1000 euros cumulable avec d'autres aides : crédits d'impôt ou prime de rénovation. La demande de dossier se fait auprès de votre mairie ou de la CCPMB.

Une mobilisation de la CCPMB

Face au constat que le chauffage individuel au bois est l'une des sources émettrices de particules polluantes, les élus de l'intercommunalité ont décidé de se mobiliser pour encourager les habitants du territoire à renouveler leur chauffage pour un matériel plus moderne et plus

écologique. La CCPMB apporte 30 000 euros, permettant de dégager une aide directe, auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Général de la Haute-Savoie et de 5 autres Communautés de Communes.

Renseignements auprès des mairies ou de la CCPMB ■

Comment obtenir l'aide ?

Conditions de base :

- Être en résidence principale dans l'une des 10 communes, dans une construction qui a été achevée depuis plus de 2 ans
- Utiliser une cheminée ouverte ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 (insert, poêle, cuisinière, chaudière, ...)

Le nouveau matériel devra :

- Disposer du label flamme verte 5 étoiles ou équivalent
- Avoir des émissions de particules inférieures à 50 mg/Nm³
- Être installé par un professionnel qualifié Quali'Bois par Qualit'enr (ou autre signe Reconnu).

